



R489 : AUTORISATION DE CONDUITE CHARIOTS AUTOMOTEURS – RECYCLAGE

Conduire des chariots automoteurs dans son établissement en appliquant les consignes de sécurité



Public

Toute personne possédant une autorisation de conduite de chariot automoteur à jour et souhaitant la renouveler



Prérequis

Être titulaire d'une autorisation de conduite en limite de validité. Savoir lire et écrire. Aptitude médicale approuvée par le médecin du travail



Participants

Jusqu'à 6 personnes



Durée

1 jour (7 heures)



Intra

Dans vos locaux, selon vos disponibilités



Inter

Nous consulter

Objectifs



Renouveler l'autorisation de conduite délivrée par l'employeur conformément à la recommandation CNAMTS R489



Rappeler les règles de conduite concernant les chariots automoteurs à conducteur porté dans les meilleures conditions de sécurité pour les personnes et le matériel

Programme

RETOUR D'EXPERIENCE

NOTIONS DE SÉCURITÉ

Réglementation

Les accidents du travail

Les conséquences physiques et pécuniaires

Les responsabilités

Conseils en prévention des accidents du travail

LES CHARIOTS AUTOMOTEURS

Catégories

Technologies

Dispositif de sécurité

RÈGLES DE STABILITÉ, D'ÉQUILIBRE, CAPACITÉ DU CHARIOT, PLAQUES DE CHARGES

CONDUITE EN SÉCURITÉ DES CHARIOTS

Conduite de l'appareil en charge dans le milieu de travail

Vérification et maintenance de 1er niveau

UTILISATION PRATIQUE DU CHARIOT AUTOMOTEUR

Opération de prise de poste

Chargement et déchargement

Circulation à vide ou en charge

Circulation - Prise et dépose de charge

Stockage et déstockage dans un palettier

Circulation sur plan incliné

Manutention de différents types charges

Opération de fin de poste

Méthodes pédagogiques

Formation participative, apports théoriques, échanges, partage d'expériences, mises en situation pratique avec utilisation des chariots automoteurs

Matériel pédagogique

Vidéoprojecteur, EPI, chariots de votre établissement, à jour de la vérification générale périodique...

Intervenant

Formateur expérimenté et spécialiste en conduite de chariots

Evaluation et validation

Evaluation théorique (QCM) et pratique

Délivrance d'un certificat de réalisation et d'un titre d'autorisation de conduite

Périodicité de recyclage

Tous les cinq ans (recommandation Carsat)

Support remis aux stagiaires

Des supports dématérialisés sont remis aux stagiaires

Références réglementaires

Art. R. 4323-55 du Code du travail ; Recommandation CNAMTS R489

Les + NEOMIS

- + Exercices pratiques adaptées à votre activité
- + Méthode pédagogique participative
- + Remise d'un titre d'autorisation de conduite
- + Garantie **minimum 60% de pratique**

98,3 % Taux de satisfaction
stagiaires



Notre engagement qualité

